

Prêt d'amorçage

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le Prêt d'Amorçage a pour objectif de renforcer la trésorerie des entreprises pour préparer une levée de fonds auprès de fonds d'amorçage ou d'investisseurs, tout en poursuivant le développement de l'entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le Prêt d'Amorçage s'adresse aux PME innovantes (effectifs < 250, CA annuel < ou = à 50 M€ ou Total bilan annuel < ou = à 43M€).

— Critères d'éligibilité

Sont concernées les entreprises innovantes de moins de 5 ans, en phase d'amorçage et ayant bénéficié et ayant bénéficié d'un soutien public à l'innovation.

L'entreprise innovante doit avoir récemment bénéficié :

- d'une aide à l'innovation de la part de Bpifrance,
- d'une aide à l'innovation de Bpifrance ou d'un prix au titre des concours d'innovation I-Lab ou I-Nov,
- d'une aide à un projet de recherche, développement et innovation (RDI).

L'entreprise doit déjà avoir initié une levée de fonds auprès d'investisseurs.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'Amorçage est un prêt dont le montant est compris entre 50 000 et 100 000 €. Un taux fixe ou variable selon barème en vigueur.

Ce montant peut être porté à 300 000 € dans le cas d'un engagement en garantie de la Région.

Le montant du Prêt d'Amorçage est plafonné aux fonds propres de l'emprunteur (apports initiaux, prêts d'honneur).

Il n'est demandé aucune garantie sur les actifs de l'entreprise, ni de caution personnelles du dirigeant. Une retenue de garantie de 5% du montant du prêt est prélevée lors du décaissement.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable en 8 ans, après un différé de remboursement du capital de 3 ans, échéances trimestrielles à terme échu avec amortissement linéaire du capital.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 5 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr

Déposer son dossier

- <https://contacts.bpifrance.fr/serviceclient/demandes>